

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

❧❧❧❧

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧❧

9 - ABANDON DE LOYERS AU PROFIT DE LA SOCIETE HED

Monsieur Pierre SERENA expose que, lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2016, votre assemblée a approuvé le principe d'un protocole transactionnel d'accord entre la Mairie et la Société HED et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Ce protocole était devenu nécessaire afin de régler les relations juridiques entre la Commune et la société HED suite aux dysfonctionnements du chauffage et aux dégradations du sol du bar subies depuis 2008.

Pour rappel, les principaux points du protocole transactionnel étaient :

- La reprise des désordres effectuée par la commune après une procédure d'appel d'offres, dans les meilleurs délais et au plus tard au 31 décembre 2017,
- En contrepartie, la société HED s'engageait expressément sans réserve à ne pas engager la responsabilité de la commune au titre du préjudice subi depuis 2008.

Néanmoins, depuis cette séance et avant la signature du protocole transactionnel, la société HED a eu connaissance de nouveaux éléments de nature à remettre en cause la signature du contrat, à savoir l'évaluation par un expert du préjudice subi par la société depuis 2008.

Par ailleurs, il a été constaté que la société HED avait mis en attente le paiement de certains loyers du restaurant La Cancha et de certaines redevances du trinquet.

Après rencontre entre les avocats de la commune et de la société HED, afin de trouver une issue favorable à ce dossier et de permettre la signature du protocole transactionnel, il est apparu opportun que la commune puisse renoncer au paiement des sommes en souffrance au 31 décembre 2016, soit 45 776.78 €.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour et 8 voix contre** (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **RENONCE** aux loyers et aux redevances du restaurant la Cancha et du trinquet non acquittés au 31 décembre 2016, sous condition de la signature du protocole transactionnel par la Société HED,
- **CONSTATE** l'annulation de ces recettes dans les comptes de la Commune.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/04/2017



Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/04/2017